

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 12 septembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 12 septembre 2022 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Absence(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. 204.09.2022 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4.1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 16 août au 12 septembre 2022
 - 4.1.2 Redécoupage des circonscriptions électorales fédérales 2022 - Opposition de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix
 - 4.1.3 Modification de l'entente relative à l'entretien et au déneigement de la route de la Montagne et prévoyant la fourniture de services
 - 4.1.4 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 298-2022 modifiant le Règlement no 181-2015 lequel décrète la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et ses amendements en vigueur
 - 4.1.5 Autorisation de signataires – Contrat de cession d'immeuble à intervenir avec le Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
 - 4.1.6 Adoption du budget révisé 2022 de l'Office d'Habitation du secteur Sud Lac-Saint-Jean Est
 - 4.2 Gestion du territoire**

- 4.2.1 Demande de prolongation de délai pour la réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement – Dossier No EUK73638
- 4.2.2 Modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) pour les années 2019 à 2023 et adoption de la programmation des travaux – Abrogation de la résolution no 174.07.2022
- 4.2.3 Octroi d'un contrat Asphalte Ultra inc. – Réparation suite à un bris de borne fontaine au 86, rue Duchesne
- 4.2.4 Autorisation d'un signataire – Transaction et quittance à intervenir avec M. Denis Poitras et Mme Mélissa Désy pour la propriété située au 86, rue Duchesne
- 4.2.5 Autorisation d'un signataire – Charte de projet à intervenir avec le ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un plan de projet pour améliorer la sécurité des usagers dans le secteur de Métabetchouan
- 4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**
- 4.3.1 Octroi d'un contrat à Aquam Spécialiste aquatique inc. - Acquisition de matériel aquatique pour la piscine et acceptation d'un crédit
- 4.3.2 Octroi d'un contrat d'entretien de la patinoire extérieure de Lac-à-la-Croix et d'entretien des galeries du centre communautaire
- 4.4 Rapport des activités du conseil**
- 4.4.1 Représentations, dons et subventions
- 5. Dépôt de la correspondance**
- 6. Affaires nouvelles**
- 6.1 Aucun
- 7. Période de questions des citoyens**
- 8. Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

3. 205.09.2022 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2022

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention.

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL

**4.1.1 206.09.2022 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT
LA PÉRIODE DU 16 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2022**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 16 août au 12 septembre 2022 laquelle totalise la somme de 290 111,26 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

**4.1.2 207.09.2022 REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS
ÉLECTORALES FÉDÉRALES 2022 - OPPOSITION DE LA
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Considérant que la Constitution du Canada impose un examen des limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal afin de refléter les changements et les mouvements de la population du Canada;

Considérant que l'actuel processus de redécoupage fédéral a débuté en octobre 2021 et est mené par des commissions indépendantes qui travaillent dans chaque province à établir les limites des circonscriptions;

Considérant que la Commission a proposé un projet de redécoupage fédéral 2022, qui fait en sorte de déplacer plusieurs municipalités de la circonscription actuelle de Lac-Saint-Jean vers la circonscription de Jonquière;

Considérant que les collectivités de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, Saint-Eugène-d'Argentenay, Saint-Ludger-de-Milot, Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Stanislas, Saint-Augustin, Saint-Bruno, Hébertville, Hébertville-Station, Saint-Élisabeth-de-Proulx, et Les Passes Dangereuses passeraient dans le comté de Jonquière;

Considérant que ce projet de redécoupage est incohérent et injustifié et n'est basé que sur un modèle mathématique permettant d'avoir des circonscriptions avec des populations similaires ;

Considérant que ces municipalités ne représenteraient que 13,5 % de la population de la nouvelle circonscription de Jonquière et que leurs préoccupations politiques seraient difficilement entendues;

Considérant que ce faible poids politique se traduira inévitablement par une baisse importante d'intérêt pour les citoyens de ces municipalités à exercer leur droit de vote, ce qui constituera une atteinte importante à la démocratie;

Considérant que les citoyens de ces municipalités sont desservis par des services fédéraux à Dolbeau-Mistassini ou à Alma et devront désormais se rendre à Jonquière pour obtenir ces mêmes services;

Considérant que tous ont en mémoire l'expérience déplorable du redécoupage de 2003 qui avait fait passer la Ville d'Alma dans la circonscription de Jonquière, brisant la dynamique particulière qui caractérise depuis toujours le Lac-Saint-Jean;

Considérant qu'un redécoupage fédéral qui serait basé sur les limites territoriales des municipalités régionales de comté (MRC) aurait beaucoup plus de sens, d'autant plus que les enjeux politiques convergent souvent entre les MRC du Lac-Saint-Jean.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

QUE le conseil de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix s'oppose fermement au projet de redécoupage des circonscriptions fédérales par la Commission indépendante qui propose de faire passer 11 municipalités du Lac-Saint-Jean vers la circonscription de Jonquière;

QUE le conseil de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix suggère à la Commission indépendante d'effectuer le redécoupage fédéral en respectant les limites territoriales des MRC et des municipalités qui les composent;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la Commission indépendante chargée du redécoupage des circonscriptions fédérales, aux députés fédéraux de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 208.09.2022 **MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN ET AU DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE DE LA MONTAGNE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICES**

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et la Municipalité d'Hébertville le 13 février 2018 concernant l'entretien et le déneigement de la route de la Montagne et prévoyant la fourniture de services;

Considérant que cette entente a une durée de trois (3) ans, et ce à compter du 1^{er} janvier 2018, et se renouvelle automatiquement par périodes successives d'un (1) an, à moins que l'une des municipalités y mette fin au moins trois (3) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement;

Considérant que cette entente prévoit, à son article 3, un partage des coûts d'opération et d'administration du service comprenant les salaires, le fonctionnement et l'entretien des véhicules et des équipements et l'achat d'abrasifs;

Considérant que ces coûts ont augmenté et que la contribution annuelle payable par la Municipalité d'Hébertville au montant de 5 000 \$ ne représente plus la réalité et la valeur réelle des coûts et services fournis.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer :

De notifier à la Municipalité d'Hébertville l'intention de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix de renégocier les termes de l'entente concernant l'entretien et le déneigement de la route de la montagne, en ce qui concerne l'article 3 de celle-ci, à savoir le partage des coûts d'opération et d'administration du service comprenant les salaires, le fonctionnement et l'entretien des véhicules et des équipements et l'achat d'abrasifs.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 298-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 181-2015 LEQUEL DÉCRÈTE LA TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

M. Luc Maltais donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis, pour adoption, le Règlement n° 298-2022 modifiant le règlement no 181-2015 lequel décrète la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et ses amendements en vigueur.

M. Luc Maltais dépose le projet de Règlement séance tenante.

4.1.5 209.09.2022 **AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CONTRAT DE CESSION D'IMMEUBLE À INTERVENIR AVEC LE CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA RURALITÉ**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser M. André Fortin, maire, et M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix le contrat de cession de l'immeuble situé au 281, rue St-Louis à intervenir avec le Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 210.09.2022 **ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2022 DE L'OFFICE D'HABITATION DU SECTEUR SUD LAC-SAINT-JEAN EST**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte le budget révisé 2022 adopté par le conseil d'administration de l'Office d'Habitation du secteur sud Lac-Saint-Jean Est, lors d'une assemblée régulière et prévoyant un déficit anticipé de 192 967 \$, déficit qui sera absorbé de la façon suivante :

- contribution de la Société d'Habitation du Québec : 173 671 \$
- contribution municipale : 19 296 \$

Adoptée à l'unanimité

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 211.09.2022 **DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET REDRESSEMENT – DOSSIER NO EUK73638**

Considérant la lettre d'annonce du Ministre, M. François Bonnardel, le 11 novembre 2021 informant la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement – Dossier No EUK73638;

Considérant qu'à la convention d'aide financière, il est précisé que les travaux doivent être exécutés à l'intérieur d'une période douze (12) mois à partir de la date apparaissant sur la lettre d'annonce du Ministre, soit le 11 novembre 2022 ou reconfirmer au Ministre par résolution de son conseil, si les travaux n'ont pu être achevés à l'intérieur de cette période, son intention de terminer les travaux autorisés selon un nouvel échéancier de réalisation, lequel ne peut excéder un délai de vingt-quatre (24) mois à partir de la date figurant sur la lettre d'annonce;

Considérant la réception de l'avis de Pêches et Océan Canada daté du 23 août 2022 qui constate qu'aucun travail en eau ne peut être réalisé après le 15 septembre 2022 afin de respecter les périodes de fraie du poisson;

Considérant que la date prévisible d'obtention de l'autorisation environnementale du Ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux en cours d'eau, milieu humide et bande riveraine est projetée au pourtour du 7 octobre 2022;

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix ne sera pas en mesure de réaliser les travaux d'ici le 11 novembre 2022.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix reconfirme au Ministre par résolution de son conseil son intention de terminer les travaux autorisés dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement – Dossier No EUK73638; selon un nouvel échéancier de réalisation au plus tard le 11 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 212.09.2022 **MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023 ET ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NO 174.07.2022**

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

Que cette résolution abroge la résolution n° 174.07.2022 adoptée à la séance du 4 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 213.09.2022 **OCTROI D'UN CONTRAT ASPHALTE ULTRA INC. – RÉPARATION SUITE À UN BRIS DE BORNE FONTAINE AU 86, RUE DUCHESNE**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à Asphalte Ultra inc. le contrat de réparation d'asphalte suite à un bris de borne fontaine au 86, rue Duchesne pour la somme de 11 415 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 14 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 214.09.2022 **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – TRANSACTION ET QUITTANCE À INTERVENIR AVEC M. DENIS POITRAS ET MME MÉLISSA DÉSY POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 86, RUE DUCHESNE**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une transaction et quittance à intervenir avec M. Denis Poitras et M^{me} Mélissa Désy pour la propriété située au 86, rue Duchesne. Les travaux sont ceux décrits à la soumission # 2022-06-14 effectués par l'entreprise Asphalte Ultra inc.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 215.09.2022 **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – CHARTE DE PROJET À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE PROJET POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES USAGERS DANS LE SECTEUR DE MÉTABETCHOUAN**

Considérant que l'intersection de la route 169, du 2^e rang Ouest et de l'avenue Villeneuve fait partie de la stratégie régionale d'intervention en matière de sécurité routière;

Considérant le besoin d'améliorer l'intersection ressort avec une prédominance d'un type d'accident;

Considérant que ce secteur de la route 169 doit aussi être analysé dans sa globalité afin de revoir la circulation aux carrefours environnants;

Considérant la Charte de projet à intervenir avec le ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un plan de projet pour améliorer la sécurité des usagers dans le secteur de Métabetchouan;

Considérant la nécessité de former un comité lié au projet.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'autoriser M. André Fortin, maire à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix la Charte de projet à intervenir avec le ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un plan de projet pour améliorer la sécurité des usagers dans le secteur de Métabetchouan;

De nommer M. Mario Bouchard, directeur des travaux publics et M^{me} Josée Garon, ingénieure de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est à faire partie du comité lié au projet.

Adoptée à l'unanimité

4.3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

4.3.1 216.09.2022 **OCTROI D'UN CONTRAT À AQUAM SPÉCIALISTE AQUATIQUE INC. - ACQUISITION DE MATÉRIEL AQUATIQUE POUR LA PISCINE ET ACCEPTATION D'UN CRÉDIT**

Considérant que suite à l'embauche d'un responsable aquatique et de la disponibilité des ressources professionnelles, les besoins en matériel aquatique pour la piscine ont changé;

Considérant qu'une entente est intervenue avec la compagnie Aquam Spécialiste aquatique inc. afin de retourner une partie du matériel acquis en décembre 2021, dont cinq (5) crédits totalisant la somme de 31 981,37 \$ taxes nettes;

Considérant que les nouveaux achats d'équipements s'élèvent à 21 900,92 \$ plus les taxes applicables.

Considérant qu'une note de crédit, après avoir appliqué les frais de transport pour le retour du matériel, sera émise par le fournisseur.

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

De procéder à l'acquisition de matériel pour la piscine auprès de la compagnie Aquam Spécialiste aquatique inc. pour la somme de 21 900,92 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 **217.09.2022 OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE EXTÉRIEUR DE LAC-À-LA-CROIX ET D'ENTRETIEN DES GALERIES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix un contrat d'entretien de la patinoire extérieure et entretien des galeries du centre communautaire pour la saison 2022-2023 à intervenir avec M^{me} Danielle Simard. Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Comité de vérification des comptes de la Ville
- Représentation à l'activité de sécurité routière route 169, Avenue Villeneuve et 2^e Rang Ouest
- Rencontres de citoyens
- Rencontres de candidats élection provinciale 2022
- Conseil d'administration Régie intermunicipale du parc industriel secteur Sud Parc secteur Sud
- Réunion Et vive le vélo!
- Conseil d'administration du Camp Musical
- Représentation au tournoi de balle (le conseil souligne l'excellent travail des bénévoles)
- Invitation à l'activité du 16 septembre dans les rues de la ville (vélo fluo)
- Conseil d'administration Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud et comité de vérification des comptes
- Rencontres à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Représentation activité bar le Saint-Martin
- Rencontre avec représentants de Ville d'Alma pour le parc industriel du secteur Sud
- Rencontres avec le ministère des Transports du Québec
- Rencontres de promoteurs
- Conférence MRC du Fjord dossier entente de services

4.4.1 **218.09.2022 REPRÉSENTATIONS, DONN ET SUBVENTIONS**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Hervey Tremblay d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Sophie Bergeron pour François Tremblay	Programme d'aide à l'élite volet sportif	900 \$
Récif 02	Commandite – Chalet féministe urbain	100 \$
Chevaliers de Colomb – Conseil 3066	Représentation au souper de fermeture du 17 septembre 2022	Gratuit
Camp musical du Saguenay Lac-Saint-Jean	2 ^e versement contribution annuelle	12 000 \$
Véloroute des Bleuets	Achat de 2 billets Auto-Vélo au coût de 60 \$ chacun	120 \$
Mouvement action	Campagne de financement 2022-	100 \$

Adoptée à l'unanimité

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun correspondance

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

6.1 **219.09.2022** **DÉMARCHE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES SERVICES MUNICIPAUX**

Considérant que les Municipalités de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et Saint-Bruno ont entamé une démarche de coopération intermunicipale visant la création d'une Régie intermunicipale de gestion de services municipaux;

Considérant que la Municipalité d'Hébertville-Station souhaite évaluer les besoins et la faisabilité d'intégrer la démarche en cours visant la création d'une Régie intermunicipale de gestion de services municipaux;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que les municipalités Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, Saint-Bruno et Hébertville-Station désirent présenter un projet de coopération intermunicipale visant la création d'une Régie intermunicipale de gestion de services municipaux dans le cadre de l'aide financière.

À ces causes, M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que le conseil de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale visant la création d'une régie intermunicipale de gestion de services municipaux et à assumer une partie des coûts seulement relative à l'étude de faisabilité financière;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que le conseil nomme la Municipalité d'Hébertville-Station organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité

6.2 **220.09.2022** **MOTION DE SYMPATHIE POUR LE DÉCÈS DE MLLE MARIANNE PRUNEAU**

M. le conseiller Martin Voyer présente une motion de sympathie dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des membres de la famille de Mlle Marianne Pruneau, décédée accidentellement le 28 août 2022.

Adoptée à l'unanimité

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Questions et commentaires sur le sujet suivant :

- Aménagement du débarcadère du quai municipal, actualiser cette infrastructure ainsi que la sécurité des usagers.

8.

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier